

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 4 septembre 2024 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 27 août 2024

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric.

Absents : DURAZ Sébastien avec procuration à CHARPIN Frédéric. SOL Sébastien avec procuration à HUSTACHE Christiane, HENRY Laetitia avec procuration à HUSTACHE Maurice.

Secrétaire de séance : ARLAUD Marielle.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2024.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 30 juillet 2024.

Vote : 9 voix pour.

2 – Suppression / création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de Madame Valérie Benoit pour une diminution de son temps de travail, il convient de réduire le temps de permanence au vu de la baisse de fréquentation de la bibliothèque.

Madame Le Maire propose au conseil municipal :

La suppression d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet de 09 h 00 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

La création d'un emploi de d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet de 08 h 00 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : 9 voix pour.

3 – Approbation du devis d'Europe service pour la lame de déneigement.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis modifié que nous avons reçu concernant la lame de déneigement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de la Société Europe Service.

Le montant de ce devis s'élève à 15 280.00 € HT, soit 18 336.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Europe Service pour 15 280.00 € HT, soit 18 336.00 € TTC.

Vote : 9 voix pour.

4 – Institution de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les documents relatifs à l'institution de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas prendre cette délibération.

Vote : 9 voix pour.

5 – ONF : Trame turquoise et vieux bois.

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes de ce projet :

- La modification a pour objet de faire évoluer le classement de parcelles forestières en libre évolution pour la durée de l'aménagement en cours, pour les classer en libre évolution à long terme.
- Ce changement de groupe n'induit pas de modification des unités de gestion, ni du programme d'actions.
- L'objectif est de créer un réseau de parcelles en libre évolution, qui permettra une meilleure résilience de l'écosystème forestier. Ces parcelles seront intégrées au réseau FRENE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Vote : 9 voix pour.

6 – Approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

Décide de surseoir à ce point.

Nous n'avons pas reçu tous les éléments.

7- Demande de travaux pour la descente du Clos.

Madame le Maire lit le courriel d'un administré demandant de faire des travaux afin d'améliorer le début du chemin de la descente du Clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre du fraisat à l'entrée de ce chemin.
Au printemps, si ces matériaux ne suffisent pas, une autre solution pourra être envisagée.

Questions diverses :

- Devis formation incendie : à classer.
- Convocation bornage le 11 septembre 2024 : Monsieur Maurice Hustache représentera la commune.
- Une personne a demandé un entretien avec 2 élus de la commune pour faire son mémoire de master, une copie de son travail sera envoyée à la mairie.
- Séance de travail avec l'architecte conseil. Monsieur Bouche est déjà venu en mairie. Il n'est pas nécessaire qu'il revienne sur la commune.
- Demande de Monsieur Éric David pour faire une réunion avec l'Office de Tourisme : pas pour le moment. Certains points sont abordés comme la location de deux véhicules et la fin de contrat du Directeur.
- Demande de bornage de Madame Brun Nathalie. Le devis avait été approuvé. Une date d'intervention va être demandée au cabinet Ge-Arc.
- Demande de rendez-vous du centre équestre. Différents devis seront demandés et étudiés. Le bail sera révisé en fonction de ces demandes. Madame Marielle Arlaud et Monsieur Clément Gemin s'occupent de ce dossier.
- Demande de Madame Bourgoin Marielle pour les logements saisonniers : Madame Marielle Arlaud gère cette demande.
- Approuve le devis de Big Mat pour 829.54 € pour l'achat d'une visseuse et d'un compresseur.
- Discussion sur le départ de Monsieur Thomas Grange Directeur de l'Office de Tourisme.
- Information donné à un administré : la commune de St Jean d'Arves n'a pas signé le « Plan Montagne ».
- Commande de l'écran sur le front de neige est à annuler.
- Recrutement d'un agent de cinéma.
- Inventaire des zones humides. Monsieur Éric David a envoyé un mail à Monsieur David Denis de la DDT. Nous sommes en attente de son retour.
- Régularisation parking de la résidence des Marmottes, des devis de goudronnage vont être demandés.
- Information concernant un mail que nous avons reçu en mairie concernant la gestion des chats errants.
- Intervention de Madame Marie Dauphin concernant un passage à remettre en état En Pravel. Le passage est délicat à cause de la boue. L'aménagement déjà en place est défectueux et doit être réparé.

Séance levée à 19h45.

Madame le Maire
HUSTACHE Christiane



ARLAUD Marielle
Secrétaire de séance

Publié et affiché le 22 octobre 2024.